

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/03/2014

Réception par le Prefet : 25/03/2014

Publication : 28/03/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-3-12-1

Séance du vendredi 21 mars 2014

### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION 200 PHOTOGRAPHIES POUR LA NATURE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2014-2-12-3 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 – Interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 1 500 € à l'Association « 200 photographies pour la nature » pour l'organisation du « Festival de photographies animalières et de nature » du 20 au 28 septembre 2014 au Parc Zoologique et Botanique à MULHOUSE ;
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J718 – chapitre 65 – fonction 021 -nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions